



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 août 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2008-1321

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 15 568,60 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 226 125,48 \$ - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 - 668,20 \$ ET NUMÉRO 31 - 7 623,37 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 30 - 535 635,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, les listes des réquisitions numéros 30 et 31 et la liste des embauches numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	15 568,60 \$	11 au 15 août 2008
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	26 125,48 \$	11 au 15 août 2008
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	668,20 \$	4 au 8 août 2008
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	7 623,37 \$	11 au 15 août 2008
Liste des embauches numéro 30	Embauche de personnel temporaire	535 635,61 \$	28 juillet au 8 août 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1322

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31 POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 AOÛT 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-31 d'un montant de 199 097,22 \$ pour la période du 7 au 13 août 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1323

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé prévoit la participation de ses membres à des colloques ou congrès au plan d'action 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de madame Berthe Miron, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé, au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé du 9 au 10 octobre 2008 à Québec.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 500 \$, incluant les frais d'inscription

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-311-58689	1 500 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59100-999	1 500 \$		Ville en santé - Autres
59100-311		1 500 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1324

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS DANS LE BUT DE CRÉER, MAINTENIR ET ENTRETENIR UNE OUVERTURE DANS LA CLÔTURE DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE QUI PERMETTRA AUX ÉLÈVES D'ACCÉDER AUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INSTALLÉS PAR LA VILLE DANS LE PARC HENRI-DUNANT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école de l'Envolée a fait une demande auprès du conseiller de quartier pour l'aménagement d'un sentier et l'installation de supports à bicyclettes dans le parc Henri-Dunant;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du quartier, monsieur Joseph De Sylva, a autorisé la dépense pour l'achat d'équipements et les travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs doit faire une percée dans la partie est de la clôture située dans la cour de l'école de l'Envolée afin que les élèves de cette école puissent avoir un accès direct au nouveau sentier et aux nouveaux supports à bicyclettes localisés dans le parc Henri-Dunant;

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Envolée relève de la Commission scolaire des Draveurs et est assujettie aux conditions faisant l'objet d'un protocole d'entente à ratifier entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs dont copie est jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et ses citoyens bénéficieront d'un droit d'utilisation sans frais de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71492-692	3 850 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1325

SOUSSION 2008 SP 178 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU D'ÉCOCENTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Chamard et Associés inc., 3848, avenue Melrose, Montréal, Québec, H4A 2S2 pour la prestation de services professionnels en gestion des matières résiduelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la ville de Gatineau, selon les taux horaire et forfaitaire inscrits à l'offre de prix pour un montant de 44 828,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juin 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE -2008-853 adoptée le 28 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45540-411-58690	42 842,56 \$	Gestion des matières résiduelles - Services professionnels et génie
04-13493	1 985,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

CE-2008-1326

SOUSSION 2008 SI 191 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - BASSIN DE RÉTENTION NUMÉRO 1 DU RUISSEAU BLANCHETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Qualitas Outaouais inc, 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire géotechnique afin d'effectuer une étude géotechnique requise pour la construction du bassin de rétention numéro 1 du ruisseau Blanchette, au montant révisé de 94 815 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 juin 2008 et l'offre de prix révisé en date du 22 juillet 2008, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30444-002-58691	90 615 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Bassin de rétention Blanchette
04-13493	4 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1327

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 92 864,57 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant de 92 864,57 \$ pour la période du 4 au 8 août 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1328

SERVITUDES RÉCIPROQUES - VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - LOTS 3 567 422 ET 3 567 421, CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le projet préparé par M^e Serge Charbonneau, notaire, concernant une servitude réciproque de passage et d'entretien affectant les lots suivants :

- propriété de la Ville de Gatineau : lot 3 567 422, cadastre du Québec;
- propriété de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées : lot 3 567 421, cadastre du Québec.

Adoptée

CE-2008-1329

SOUSSION 2008 SP 021 - COMMUNICATION DÉMO INC. ET CÉDROM-SNI INC. - SOLUTION DE REVUES DE PRESSE ÉCRITES ET ÉLECTRONIQUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS - 49 682,55 \$ ANNUELLEMENT, EXCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'une solution de revues de presse écrites et électroniques, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 7 mai 2008, à savoir :

Communication DÉMO inc., 925, rue Newton, bureau 220, Québec, Québec, G1P 4M2 pour la revue de presse électronique selon la méthode traditionnelle (section 2, option1) sur la base des prix inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif annuel total de 16 863,00 \$, excluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

CEDROM-SNI inc., 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1 pour la revue de presse écrite selon la méthode portail (section 1, option 2) sur la base des prix inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif annuel total de 32 819,55 \$, excluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

Les contrats sont d'une durée initiale d'une année, débutant le 1^{er} octobre 2008 pour se terminer le 30 septembre 2009 avec possibilité de reconduction de deux périodes additionnelles et consécutives de 12 mois, aux mêmes termes et conditions pour se terminer au plus tard le 30 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-431, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures, les budgets nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1330

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS LUC MONTREUIL ET AURÈLE DESJARDINS AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 24 SEPTEMBRE 2008 - 2 530 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Montreuil et Aurèle Desjardins à participer au colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec le 24 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 460 \$ à l'ordre de la Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 530 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	1 460 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30025	1 070 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1331

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS (ABFRO) - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais (ABFRO), à l'attention de monsieur Jacques N. Goulet, président, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1 dans le cadre de leur levée de fonds annuelle 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1332

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR D'AYLMER - LES INDIANS D'AYLMER - CHAMPIONNAT PROVINCIAL QUÉBÉCOIS - 30 ET 31 AOÛT 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association du baseball amateur d'Aylmer, case postale 242, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Les Indiens d'Aylmer, Pee Wee B au championnat provincial québécois qui aura lieu à Varennes les 30 et 31 août 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	333 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	333 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
11601-972-31562	334 \$	Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	334 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		334 \$	Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1333

SUBVENTION DE 1000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW - FÊTE DE QUARTIER - 6 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de la Terrasse Lakeview, à l'attention de monsieur Sylvain Ouellet, 55, promenade Lakeview, Gatineau, Québec, J9H 2A2, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 6 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71483-692	1 000 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
11403-972		1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1334

SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION DE LA CSPO - 10E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation de la CSPO, à l'attention de madame Lynne Duval, directrice adjointe, École du Plateau, 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 3G3, à titre de subvention pour le 10^e anniversaire de l'école du Plateau qui aura lieu le 10 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	300 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1335

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Gerry Beaulne, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour des activités et des œuvres auprès de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1336

SUBVENTION DE 50 \$ - MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 19 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 19 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1337

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LOISIR SPORT OUTAOUAIS - 5 SEPTEMBRE 2008 – 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Pierre Phillion à participer à une activité organisée par Loisir sport Outaouais le 5 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, à l'attention de monsieur Guy Arcand, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1338

DEMANDE À LA DÉPUTÉE DU COMTÉ DE GATINEAU - AIDE FINANCIÈRE - PAVAGE - AVENUE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage de l'avenue Gatineau sont prévus en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Racine a fait des démarches auprès de la députée du comté de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande à la députée du comté de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, de soumettre à la ministre des Transports du Québec une demande ponctuelle d'aide financière pour la réalisation des travaux de pavage de l'avenue Gatineau.

Adoptée

CE-2008-1339

RETRAITE DE MESSIEURS ANDRÉ LANGELIER, PIERRE CARON, RICHARD MINEAULT, RÉJEAN VALLIÈRES, JEAN-GUY CODERRE, ROBERT PICHÉ ET MADAME FRANCINE PICARD - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs André Langelier, Pierre Caron, Richard Mineault, Réjean Vallières, Jean-Guy Coderre, Robert Piché et madame Francine Picard ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

Nom de l'employé	Service	Années de service	Date prévue de la retraite
André Langelier, directeur exécutif	Direction générale – Directeur exécutif	22 ans et 10 mois	1 ^{er} août 2008
Pierre Caron, Inspecteur	Service de police	29 ans et 2 mois	1 ^{er} août 2008
Richard Mineault, concierge	Service de police	16 ans et 8 mois	1 ^{er} septembre 2008
Réjean Vallières, journalier	Service des opérations de terrain	7 ans et 10 mois	1 ^{er} septembre 2008
Jean-Guy Coderre, opérateur spécialisé	Service des opérations de terrain	23 ans et 1 mois	1 ^{er} septembre 2008
Robert Piché, technicien mécanicien II	Service de l'environnement	26 ans et 4 mois	1 ^{er} octobre 2008
Francine Picard, secrétaire spécialisée	Service de sécurité incendie	34 ans et 8 mois	1 ^{er} mai 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Langelier, Caron, Mineault, Vallières, Coderre, Piché et madame Picard leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1340

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE POM-08-07 - LISTE DE POMPIERS DISPONIBLES POUR AGIR EN FONCTION SUPÉRIEURE ET DISTRIBUTION DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DES LIEUTENANTS

CONSIDÉRANT les problématiques d'attribution du temps supplémentaire pour les lieutenants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT le nombre de lieutenants en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE la liste de salariés disponibles pour agir en fonction supérieure ne comporte aucun nom;

CONSIDÉRANT le fait qu'il est mutuellement souhaitable de revoir la planification et la distribution du temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu entre les parties afin d'en venir à une solution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente POM-08-07 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de régler les problématiques d'attribution du temps supplémentaire pour les lieutenants durant la période estivale, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général, le directeur adjoint et le directeur du Service de sécurité incendie, la directrice adjointe et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente POM-08-07.

Adoptée

CE-2008-1341

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUILLAUME CASTONGUAY AU POSTE D'OPÉRATEUR II - COOK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) II - Cook au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-021 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Guillaume Castonguay au poste d'opérateur II – Cook au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Guillaume Castonguay est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Guillaume Castonguay sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1342

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAULO DIOGO AU POSTE D'OPÉRATEUR IV - EAU POTABLE, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) IV - Eau potable, secteur centre-ouest au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-010 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Paulo Diogo au poste d'opérateur IV – Eau potable, secteur centre-ouest au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Paulo Diogo est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Paulo Diogo sera établi à la classe 11 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41213-114 – Usine d'eau potable Hull – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1343

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE DEUX ÉLECTRONICIENS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire de deux électroniciens dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de deux électroniciens au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le salaire des électroniciens sera celui de la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41430-134 – Usine de traitement des eaux usées – Salaires et 06-30277-001 – Remplacement des ordinateurs – Honoraires professionnels , jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1344

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MANUELLE ANN BOISSONNEAULT AU POSTE D'AGENTE DE COMMUNICATION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de communication au Service des communications (poste numéro COM-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Manuelle Ann Boissonneault au poste d'agente de communication au Service des communications.

Madame Manuelle Ann Boissonneault est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Manuelle Ann Boissonneault sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1345

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1046 ADOPTÉE LE 18 JUIN 2008 CONCERNANT LA RETRAITE DE MONSIEUR FRANÇOIS CANUEL, OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1046 en date du 18 juin 2008, acceptait la retraite de monsieur François Canuel, ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement au 1^{er} septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2008, monsieur François Canuel a demandé de retarder toutes procédures de retraite et celles-ci seront reprises à une date ultérieure :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1046 en date du 18 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1346

DÉMISSION DE MADAME ANNIE CROUSSET ET DE MONSIEUR ÉRIC PATRY - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Crousset et monsieur Éric Patry ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dues.

Nom de l'employé	Service	Date prévue de la démission
Annie Crousset, directrice	Service des affaires juridiques – Service juridiques	25 juillet 2008
Eric Patry, responsable	Service des opérations de terrain - Module des infrastructures et de l'environnement	28 août 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Annie Crousset et monsieur Éric Patry pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1347

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC LAURENT AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARPENTAGE, CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en arpentage, cartographie et géomatique (poste numéro ING-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de l'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Laurent au poste de technicien en arpentage, cartographie et géomatique au Service de l'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Marc Laurent est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Laurent sera celui de la classe 7, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service de l'ingénierie - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1348

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 109192

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109192 est absent du travail depuis le 7 août 2008 sans justification et sans autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109192 a volontairement abandonné son emploi;

CONSIDÉRANT la position concertée du Module de l'administration et des finances et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employé 109192.

Adoptée

CE-2008-1349

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 109309

CONSIDÉRANT QU'une dénonciation verbale d'une fausse déclaration de l'employé 109309 a été faite aux représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 109309 a fait une fausse déclaration relativement à son diplôme d'études secondaires;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines recommandent le congédiement suite aux conclusions de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 109309.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2008-1350

PROLONGATION DU MANDAT DE MONSIEUR DONALD M. COULSON POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER DE L'ÉCOMUSÉE - CHÂTEAU D'EAU - COULSON HYDROTECH INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1771 adoptée le 1^{er} décembre 2004, a donné mandat au Service des affaires juridiques de poursuivre Gestion Conseil S.C.P. inc.;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'un expert était essentiel dans cette poursuite;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels de l'expert, monsieur Donald M. Coulson de la compagnie Coulson Hydrotech inc., ont été retenus;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Coulson a produit une première expertise;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-49 adoptée le 16 janvier 2008, a prolongé le mandat de monsieur Donald M. Coulson pour les services professionnels rendus suite à leur offre de services du 1^{er} novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une deuxième offre de services, de l'ordre de 10 000 \$ plus taxes, de monsieur Coulson datée du 7 août 2008 pour prolonger son mandat initial;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel et dans l'intérêt de la Ville de prolonger le mandat de monsieur Coulson puisque des analyses additionnelles sont requises ainsi que la production d'un autre rapport d'expert;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus possible de procéder par délégation de pouvoir pour payer les honoraires d'expert de monsieur Coulson car la somme maximale a été atteinte :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger le mandat de monsieur Donald M. Coulson de Coulson Hydrotech inc. pour un montant de 10 000 \$ plus taxes, afin de procéder à des analyses additionnelles ainsi qu'à la production d'un autre rapport d'expert.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12200-411-58692	10 787,50 \$	Affaires juridiques - Services professionnels et génie
04-13493	500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1351

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - IMMEUBLE SITUÉ AU 81, RUE LIONEL-EMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT l'obligation pour la propriétaire de l'immeuble situé au 81, rue Lionel-Émond de rendre le bâtiment conforme au règlement municipal numéro 508-2007 relatif à la salubrité et à l'entretien des habitations, des logements et des chambres et de rendre conforme le terrain en vertu du règlement municipal numéro 43-2003 concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire, madame Line Richer, a été avisée par la remise d'un avis d'infraction, qu'elle n'a pas donné suite à l'avis émis en vue d'apporter les correctifs requis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs du Service des affaires juridiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs du Service des affaires juridiques afin d'intenter tous recours appropriés pour obliger la propriétaire à rendre la construction conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif